

quatre deniers. ci . . 1, 666, 666 l. 13 s. 4 d.

Il faut y joindre pour

le contrat de Poiffi . . 1, 300, 000 l.

Total 2, 966, 666 l. 13 s. 4 d.

A cette somme qui entre annuellement dans les coffres du Roi par divers canaux, il faut ajouter celles que le Clergé a donné depuis 1734 jusqu'en 1755. N'importe que ce soit par emprunt, parce qu'il en supporte l'intérêt, & qu'il rembourse une partie du principal toutes les années.

Depuis 1734 jusqu'en 1755 inclusivement le Clergé a donné au Roi quatre-vingt-un millions. On trouvera la preuve de ce fait dans tous les greffes des Chambres ecclésiastiques 81, 000, 000. l.

A cette somme il faut ajouter pour la contribution des tailles, gabelles & autres mentionnés ci-dessus, & pour le contrat de Poiffi de vingt-quatre années écoulées depuis 1734, jusqu'à 1758, à raison de deux millions neuf cents soixante & six mille six cents soixante & six livres treize sols & quatre deniers par an, soixante & onze millions deux cent mille livres.

ci 71, 200, 000.

Total 152, 200, 000.

Cette somme est le contingent des subventions du Clergé pendant vingt-quatre années. Il n'est au nombre des habitans, que comme un à quatre-vingt dix. Voïons si les autres sujets du Roi ont fourni les subsides dans les mêmes proportions. Je ne ferai pas un relevé des revenus du Roi de chacune de ces